

# Annexe contractuelle

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation d'une durée de 8 ans maximum, à compter du 17 septembre 2026, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Code ISIN : FR0014016TF9

## → Heliante Flash Septembre 2026

Éligible dans le cadre  
des contrats :

Gan Patrimoine  
Évolution

Gan Patrimoine  
Stratégies

Patrimoine  
Stratégies Vie

Gan Patrimoine  
Capitalisation



Une marque  Le groupe Groupama

---

## SOMMAIRE

- ▶ Annexe à la notice d'information des contrats d'assurance vie\* et conditions générales valant notice d'information du contrat de capitalisation\*  
*\*Cités en page de couverture de ce document* \_\_\_\_\_ p. 1
- ▶ Fiche technique du support Heliante Flash Septembre 2026 \_\_\_\_\_ p. 2
- ▶ Avertissement final \_\_\_\_\_ p. 4
- ▶ Répartition d'actifs à l'échéance de Heliante Flash Septembre 2026 \_\_\_\_ p. 6
- ▶ Souscription au support Heliante Flash Septembre 2026

# ANNEXE À LA NOTICE D'INFORMATION DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE\* ET CONDITIONS GÉNÉRALES VALANT NOTICE D'INFORMATION DU CONTRAT DE CAPITALISATION\*

## \* CITÉS EN PAGE DE COUVERTURE DE CE DOCUMENT

Le support temporaire en unités de compte **Heliante Flash Septembre 2026** (nommé ci-après «le Support») est ajouté aux contrats d'assurance vie et de capitalisation cités en page de couverture de ce document. Sa période de commercialisation est du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 31 août 2026. Heliante Flash Septembre 2026 est émis le 4 mai 2026. La durée d'investissement sur cette unité de compte est de 8 ans et 24 jours maximum, à compter du 17 septembre 2026. Son échéance finale est le 10 octobre 2034. Le Support pourra prendre fin de façon anticipée, dans les conditions précisées dans la Fiche technique.

### Les dispositions suivantes s'appliquent par dérogation à la notice d'information ou aux conditions générales de votre contrat.

- Disponibilité de la documentation du support – Le produit Heliante Flash Septembre 2026 décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives rédigées dans le cadre du Prospectus de Base de l'Émetteur en date du 18 juillet 2025 (le «Prospectus de Base») complétés par les suppléments au Prospectus de Base approuvés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la «CSSF») disponibles à cette adresse <https://spdocs.bofa.com/fr/index/#programme-documents> et notifiés à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CSSF d'investir dans le produit. Des suppléments complémentaires au Prospectus de base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période de commercialisation ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site <https://spdocs.bofa.com/fr/index/#programme-documents> où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement. Les investisseurs potentiels sont invités à lire la documentation juridique du produit (composée du Prospectus de Base, de ses suppléments et des Conditions Définitives) avant de prendre leur décision d'investissement afin de pleinement comprendre les caractéristiques du produit ainsi que les risques et avantages potentiels qui y sont associés. Le Document d'Informations Clés («DIC») relatif à ce titre de créance peut être consulté et téléchargé sur le site <https://spdocs.bofa.com/fr/index/#document-search>
  - Pendant le délai de renonciation, la part du versement initial est directement investie sur le Support.
  - Les versements et les réinvestissements à la suite d'arbitrage, s'effectuent à la valeur de l'unité de compte du troisième jour ouvré suivant la date d'encaissement effectif sur le compte de l'Assureur.
  - Tous les désinvestissements s'effectuent à la valeur de l'unité de compte du troisième jour ouvré suivant la date d'enregistrement au siège administratif de la demande par le service de gestion de l'Assureur et accompagnée de la totalité des pièces nécessaires, ou suivant la date de déclenchement (arbitrage automatique).
  - En cas d'absence de cotation à ces dates, on considérera comme valeur de l'unité de compte la prochaine valeur cotée.
- L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans et 24 jours, toutes les opérations de rachat ou d'arbitrage sollicitées sur ce support temporaire avant son échéance, feront l'objet d'une pénalité de 3,50% du montant désinvesti, à l'exception du dénouement du contrat (suite à un rachat total ou au décès de l'assuré dans le cadre du contrat d'assurance vie).
  - Le présent Support n'est pas éligible aux options de gestion automatique ni aux versements programmés.
  - Les avances ne sont pas autorisées sur l'épargne constituée au titre du Support.
  - À l'échéance (anticipée ou finale) du Support, si le contrat est déjà investi totalement ou partiellement en Gestion déléguée, un arbitrage sera réalisé automatiquement et sans frais vers le profil de la Gestion déléguée en cours au jour de l'échéance<sup>(1)</sup>. À défaut, l'arbitrage se fera vers la répartition d'actifs en Gestion libre définie en page 6 de cette annexe.
  - Il n'est pas autrement dérogé aux modalités de fonctionnement du contrat

### Épargne constituée sur le Support dans le cadre de votre contrat.

- Conformément à la notice d'information ou aux conditions générales de votre contrat, l'épargne constituée sur le Support correspond à la contre-valeur en euros du nombre d'unités de compte inscrites au contrat. Elle s'obtient en multipliant le nombre d'unités de compte par sa valeur.

**L'Assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur. Pendant toute la durée de vie du support, la valeur de l'unité de compte est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et des taux d'intérêt.**

- L'Assureur recommande ce Support aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 8 ans et 24 jours et dans le cadre d'un contrat d'assurance vie et d'un contrat de capitalisation.
- **Le Support s'adresse aux investisseurs recherchant un potentiel de performance lié aux marchés actions en acceptant un risque de perte partielle ou totale en capital. Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cas de sortie anticipée (rachat partiel ou arbitrage) ou en cas de dénouement du contrat par rachat total ou décès, ou en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier.**
- Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le Support pour chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Ce montant dépend également de paramètres inhérents à l'investisseur, notamment de sa situation patrimoniale, de ses besoins actuels et à venir, et du niveau de risque qu'il est prêt à accepter.
- Il est également recommandé à l'investisseur de diversifier suffisamment ses investissements sur différentes classes d'actifs (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité et sur des zones géographiques différentes. Cette diversification permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

(1) En présence de plusieurs profils de gestion en cours sur le contrat au jour de l'échéance du support, l'arbitrage sera réalisé sans frais vers les profils en cours au sein de la Gestion Déléguée au prorata de la répartition de leur encours géré dans ce mode de gestion.

## FICHE TECHNIQUE DU SUPPORT HELIANTE FLASH SEPTEMBRE 2026

- **Instrument financier:** Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et un risque de perte partielle en capital à l'échéance, émis sous le Prospectus (tel que défini dans la section « Disponibilité de la documentation du support » en page 1 de la présente annexe).
- **Émetteur:** Merrill Lynch B.V. (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Bank of America Corporation<sup>(1)</sup>, les titres de créance présentent un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance).
- **Garant de la formule et des sommes dues :** Bank of America Corporation<sup>(1)</sup>.
- **Code ISIN:** FRO014016TF9
- **Sous-jacent:** Euro iStoxx<sup>®</sup> 50 ESG NR Decrement 5% (Code Bloomberg: ISXTEG5).
- **Devise:** EUR.
- **Cotation:** Marché réglementé de la bourse de Luxembourg.
- **Valorisation:** Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié.
- **Double valorisation:** Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Bank of America Corporation.
- **Marché secondaire:** Liquidité quotidienne assurée par l'Agent Placeur, en l'absence de perturbation de marché. L'écart entre le prix de vente et le prix d'achat est de 1,0% maximum inclus dans la limite du montant émis à la Date d'Émission et disponible à la vente.
- **Commissions de distribution:** Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par l'Émetteur à l'Assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1,50% par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription et seront acquises de manière définitives par l'Assureur quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
- **Montant maximum de l'émission:** 50 millions d'euros
- **Valeur nominale:** 1000 euros.
- **Garantie du capital:** Pas de garantie du capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance finale.
- **Période de commercialisation:** Du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2026, la période de commercialisation peut être clôturée sans préavis.
- **Prix de souscription<sup>(2)</sup> :** Il progressera de façon constante, de 99,56% le 4 mai 2026 à 100,00% le 17 septembre 2026.
- **Date d'émission du support:** 4 mai 2026.
- **Date d'observation initiale de l'Indice:** 17 septembre 2026.
- **Dates d'observation trimestrielles de l'Indice:** vendredi 10 septembre 2027; vendredi 10 décembre 2027; vendredi 10 mars 2028; vendredi 9 juin 2028; lundi 11 septembre 2028; lundi 11 décembre 2028; vendredi 9 mars 2029; lundi 11 juin 2029; lundi 10 septembre 2029; lundi 10 décembre 2029; lundi 11 mars 2030; lundi 10 juin 2030; mardi 10 septembre 2030; mardi 10 décembre 2030; lundi 10 mars 2031; mardi 10 juin 2031; mercredi 10 septembre 2031; mercredi 10 décembre 2031; mercredi 10 mars 2032; jeudi 10 juin 2032; vendredi 10 septembre 2032; vendredi 10 décembre 2032; jeudi 10 mars 2033; vendredi 10 juin 2033; vendredi 9 septembre 2033; vendredi 9 décembre 2033; vendredi 10 mars 2034; vendredi 9 juin 2034.
- **Dates de remboursement anticipé automatique:** vendredi 8 octobre 2027; lundi 10 janvier 2028; lundi 10 avril 2028; lundi 10 juillet 2028; mardi 10 octobre 2028; mercredi 10 janvier 2029; mardi 10 avril 2029; mardi 10 juillet 2029; mercredi 10 octobre 2029; jeudi 10 janvier 2030; mercredi 10 avril 2030; mercredi 10 juillet 2030; jeudi 10 octobre 2030; vendredi 10 janvier 2031; jeudi 10 avril 2031; jeudi 10 juillet 2031; vendredi 10 octobre 2031; vendredi 9 janvier 2032; vendredi 9 avril 2032; vendredi 9 juillet 2032; vendredi 8 octobre 2032; lundi 10 janvier 2033; lundi 11 avril 2033; lundi 11 juillet 2033; lundi 10 octobre 2033; mardi 10 janvier 2034; mardi 11 avril 2034; lundi 10 juillet 2034.
- **Date d'observation finale de l'Indice:** 11 septembre 2034.
- **Date d'échéance finale:** 10 octobre 2034.
- **Valeur finale<sup>(3)</sup> du support en unités de compte à l'une des dates de remboursement anticipé automatique:** Si à l'une des dates d'observation trimestrielle de l'Indice, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial, le support prend fin à la date de remboursement anticipé automatique correspondante. Sa valeur finale est alors égale à 100% brut<sup>(3)</sup> de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 2,125% brut<sup>(3)</sup> par trimestre écoulé depuis la date d'observation initiale.
- **Valeur finale<sup>(3)</sup> du support en unités de compte à la date d'échéance finale:** Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance finale, sa valeur est alors égale à:
  - 168% brut<sup>(3)</sup> de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse par rapport à son niveau initial;
  - ou 100% brut<sup>(3)</sup> de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 25% (inclus) par rapport à son niveau initial;
  - ou sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'Indice plus 25% si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 25% par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle en capital.

(1) Le Garant est noté: Standard & Poor's: A- / Moody's: A1 / Fitch: AA-. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente annexe. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(2) Prix de souscription: 99,56% (du 1<sup>er</sup> mai au 4 mai 2026), 99,58% (du 4 mai 2026 au 11 mai 2026), 99,59% (du 11 mai 2026 au 15 mai 2026), 99,62% (du 15 mai 2026 au 22 mai 2026), 99,64% (du 22 mai 2026 au 29 mai 2026), 99,66% (du 29 mai 2026 au 5 juin 2026), 99,68% (du 5 juin 2026 au 12 juin 2026), 99,71% (du 12 juin 2026 au 19 juin 2026), 99,73% (du 19 juin 2026 au 26 juin 2026), 99,75% (du 26 juin 2026 au 3 juillet 2026), 99,77% (du 3 juillet 2026 au 10 juillet 2026), 99,80% (du 10 juillet 2026 au 17 juillet 2026), 99,82% (du 17 juillet 2026 au 24 juillet 2026), 99,84% (du 24 juillet 2026 au 31 juillet 2026), 99,87% (du 31 juillet 2026 au 7 août 2026), 99,89% (du 7 août 2026 au 14 août 2026), 99,91% (du 14 août 2026 au 21 août 2026), 99,93% (du 21 août 2026 au 28 août 2026), 99,96% (du 28 août 2026 au 4 septembre 2026), 99,98% (du 4 septembre 2026 au 11 septembre 2026) et 100,00% (du 11 septembre 2026 au 17 septembre 2026).

(3) Performance brute depuis la date d'observation initiale du 17 septembre 2026, ne tenant pas compte des frais sur versement, des frais de gestion du contrat, du coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

## + Avantages

- **Un remboursement anticipé automatique avec un remboursement du capital brut<sup>(1)(2)</sup>** si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une **des dates d'observation trimestrielles<sup>(3)</sup> du trimestre 4 à 31**.
- **Un gain de 2,125% brut<sup>(1)(2)</sup> par trimestre écoulé, soit 8,50% brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée, depuis la date d'observation initiale (le 17 septembre 2026):**
  - si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation trimestrielle<sup>(3)</sup> du trimestre 4 à 32;
  - Effet mémoire: si les conditions de versement du gain de 2,125% brut<sup>(1)(2)</sup> par trimestre écoulé, soit 8,50% brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée, sont déclenchées, le gain du trimestre en cours ainsi que ceux des trimestres précédents seront versés.
- **En l'absence de remboursement anticipé automatique, un remboursement du capital brut<sup>(1)(2)</sup> à l'échéance finale<sup>(4)</sup>** dès lors qu'à la date d'observation finale<sup>(3)</sup>, l'Indice n'est pas en baisse<sup>(5)</sup> de plus de 25% par rapport à son niveau initial.

## - Inconvénients

- **Il existe un risque de perte partielle en capital jusqu'à 75%:**
  - à l'échéance finale<sup>(4)</sup>, si à la date d'observation finale<sup>(3)</sup>, l'Indice est en baisse<sup>(5)</sup> de plus de 25% par rapport à son niveau initial.
- **Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital:**
  - en cas de sortie anticipée<sup>(6)</sup> (rachat, arbitrage ou décès avant l'échéance finale<sup>(4)</sup>); il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour;
  - ou, en cas de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et les risques de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- **Les gains sont plafonnés à 2,125% brut<sup>(1)(2)</sup> par trimestre écoulé, soit 8,50% brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée, même si la performance de l'Indice est supérieure.**
- **Le rendement de Heliante Flash Septembre 2026 à l'échéance finale<sup>(4)</sup> est très sensible à une faible variation de la performance de l'Indice autour des seuils de 100% et 75% de son niveau initial.**
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement** qui peut varier de 4 à 32 trimestres, soit de 1 à 8 ans.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite** (qui induit un risque de non-remboursement) ou à **une dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à **un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.**
- L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un montant forfaitaire de 5% par an. **Si les dividendes distribués sont inférieurs au montant forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice à dividendes non réinvestis classique.**

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables sous réserve de l'absence de défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 2).

(4) La date d'échéance finale est le 10 octobre 2034.

(5) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 17 septembre 2026, et son niveau à la date d'observation trimestrielle ou finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(6) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 10 octobre 2034, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

## AVERTISSEMENT FINAL

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs<sup>(1)</sup> sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Les investisseurs<sup>(1)</sup> sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique, cette dernière prévaut.

Le Titre de créance Heliante Flash Septembre 2026 remboursable par anticipation est notamment exposé aux risques suivants :

### FACTEURS DE RISQUES

**Risque de perte en capital** — En cas de cession des Titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits Titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

**Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent** — Le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

**Risque de volatilité, risque de liquidité** — Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourraient avoir un impact négatif sur le prix de cession des Titres de créance. En cas de cession des Titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits Titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.

**Risques liés à l'inflation** — Si le contexte économique actuel caractérisé par un niveau d'inflation élevé perdurait tout au long de la durée de vie du produit, le rendement « réel » du produit, correspondant à son rendement duquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.

**Risque de crédit** — Étant donné que les titres de créance constituent des obligations de l'Émetteur et du Garant, les investisseurs seront exposés à leur risque de crédit pendant la durée de vie de ces derniers. Les notations de crédit de l'Émetteur et du Garant sont une évaluation de leur capacité de s'acquitter de leurs engagements en vertu des titres de créance. En cas d'insolvabilité de l'Émetteur ou du Garant, ou de leur incapacité de faire face à leurs obligations en vertu des titres de créance, l'investisseur encourt le risque de perte partielle ou totale du capital initialement investi. Les titres de créance ne sont pas soutenus, garantis ou protégés par un quelconque régime de protection financière ou d'indemnisation.

**Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent** — Euronext, l'administrateur du Sous-Jacent, pourrait modifier de façon significative le Sous-Jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du Sous-Jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre Sous-Jacent ou les Titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et,

le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

**Disponibilité de la documentation du support** — Le produit Heliante Flash Septembre 2026 décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives rédigées dans le cadre du Prospectus de Base de l'Émetteur en date du 18 juillet 2025 (le « Prospectus de Base ») complétés par les suppléments au Prospectus de Base approuvés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») disponibles à cette adresse <https://spdocs.bofa.com/fr/index/#programme-documents> et notifiés à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CSSF d'investir dans le produit. Des suppléments complémentaires au Prospectus de base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période de commercialisation ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site <https://spdocs.bofa.com/fr/index/#programme-documents> où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement. Les investisseurs potentiels sont invités à lire la documentation juridique du produit (composée du Prospectus de Base, de ses suppléments et des Conditions Définitives) avant de prendre leur décision d'investissement afin de pleinement comprendre les caractéristiques du produit ainsi que les risques et avantages potentiels qui y sont associés. Le Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consulté et téléchargé sur le site <https://spdocs.bofa.com/fr/index/#document-search>.

**Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation** — L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'Assurance Vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation »). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de capitalisation. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

**Agrément** — BofASE est un établissement de crédit et d'investissement agréé et supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») et par la Banque Centrale Européenne (« BCE »). BofASE est régulée par l'ACPR

(1) L'investisseur correspond à l'assuré ou l'adhérent.

et placée sous le contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers («AMF») pour ses activités de services d'investissement.

**Événements exceptionnels affectant le (ou les) sous-jacent(s): ajustement ou substitution - remboursement anticipé du support** — Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements exceptionnels pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte partielle ou totale en capital sur le support.

**Restrictions générales de vente** — Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

**Données de marchés** — Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

**Conflits d'intérêts** — BofASE ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

**Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique** — Les Titres décrits aux présentes qui sont désignés comme des Titres avec restriction permanente ne peuvent à aucun moment, être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique ou pour le compte ou le bénéfice de ressortissants américains (U.S. Persons) tels que définis dans la Réglementation S (Regulation S) et ses textes d'application et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis d'Amérique à des personnes qui ne sont pas des ressortissants américains, conformément à la Régulation S.

**Avertissement relatif à l'Indice** — Euro iStoxx® 50 ESG NR Decrement 5%: Euronext N.V. ou ses filiales détiennent tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à l'Indice.

Euronext N.V. ou ses filiales ne sponsorisent pas, ne cautionnent pas et ne participent d'aucune autre manière à l'émission et à la promotion des Actions.

Euronext N.V. et ses filiales déclinent toute responsabilité quant à toute inexactitude des données sur lesquelles l'Indice est basé, quant à toute erreur, faute ou omission dans le calcul et/ou la diffusion de l'Indice, ou quant à la manière dont il est appliqué dans le cadre de son émission et de sa promotion.

## RÉPARTITION D'ACTIFS À L'ÉCHÉANCE DE HELIANTE FLASH SEPTEMBRE 2026

GAN PATRIMOINE ÉVOLUTION			
Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Répartition
FR0010288332	GROUPAMA EURO CREDIT SD- NC	Groupama Asset Management	30 %
LU0093503810	BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock (Luxembourg) S.A.	10 %
LU0284394235	DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA Finance	10 %
FR0010013953	GROUPAMA PRUDENCE- NC	Groupama Asset Management	50 %
GAN PATRIMOINE STRATÉGIES/PATRIMOINE STRATÉGIES VIE			
Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Répartition
FR0010288332	GROUPAMA EURO CREDIT SD- NC	Groupama Asset Management	30 %
LU0093503810	BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock (Luxembourg) S.A.	10 %
LU0284394235	DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA Finance	10 %
FR0010013953	GROUPAMA PRUDENCE- NC	Groupama Asset Management	50 %
GAN PATRIMOINE CAPITALISATION			
Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Répartition
FR0000171837	GROUPAMA EURO CREDIT SD- ZC	Groupama Asset Management	30 %
LU0093503810	BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock (Luxembourg) S.A.	10 %
LU0284394235	DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA Finance	10 %
FR0010013953	GROUPAMA PRUDENCE- NC	Groupama Asset Management	50 %

Nom du support	Société de gestion	Code ISIN	Objectif de gestion	Forme juridique	Indicateur de risque (SRI)	Frais de gestion annuels maximum TTC
GROUPAMA EURO CREDIT SD- ZC	Groupama Asset Management	FR0000171837	L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans (clôture - coupons réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 18 mois. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des obligations libellées en euro de maturités courtes émises par des entreprises, et répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).	SICAV	2	0,48%
GROUPAMA EURO CREDIT SD- NC	Groupama Asset Management	FR0010288332	L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans (clôture - coupons réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 18 mois. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des obligations libellées en euro de maturités courtes émises par des entreprises, et répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).	SICAV	2	0,54%
BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock (Luxembourg) S.A.	LU0093503810	Le Compartiment Euro Short Duration Bond Fund vise à une valorisation optimale du rendement global. Le Compartiment investit au moins 80% du total de son actif dans des titres à revenu fixe négociables de bonne qualité. Au moins 70% du total de l'actif sera investi dans des titres à revenu fixe négociables libellés en euros dont l'échéance sera inférieure à cinq ans. L'échéance moyenne n'est pas supérieure à trois ans. Le risque de change est géré avec souplesse. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.	SICAV	2	0,86%
DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA Finance	LU0284394235	Le Compartiment cherche à surperformer l'indice composite 20% Eurostoxx 50 + 80% FTSE MTS Global calculé avec dividendes réinvestis, sur la période d'investissement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).	SICAV	3	1,49%
GROUPAMA PRUDENCE- NC	Groupama Asset Management	FR0010013953	L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, composé à 85% du Bloomberg Euro Aggregate (clôture - coupons réinvestis) et à 15% du MSCI World en Euros (clôture - dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 3 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active et profilée en OPC et titres vifs, sur les marchés obligataires principalement et actions de la zone Euro et internationaux, dont les sous-jacents répondent à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).	SICAV	2	1,37%

Annexe contractuelle aux contrats Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Capitalisation

#### **Gan Patrimoine**

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles  
Société anonyme d'intermédiation en assurance  
au capital de 2 364 120 euros  
RCS Lille 457 504 694 – APE : 6622Z  
Siège social : 150 rue d'Athènes  
CS 30022 – 59777 Euralille  
N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr  
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses  
filiales – Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)  
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

#### **Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation**

sont des contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés par

#### **Groupama Gan Vie**

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros  
RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z  
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Patrimoine Stratégies Vie** est un contrat d'assurance vie de la **Caisse Fraternelle Vie** Société française pour favoriser la Prévoyance et l'Épargne – Société anonyme au capital de 460 000 euros (entièrement versé)  
RCS Lille 457 504 702 – APE : 6511Z  
Siège social : 150, rue d'Athènes CS30022 59777 Euralille

**Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09**



Une marque  Le groupe Groupama

# HELIANTE FLASH SEPTEMBRE 2026



Une marque Groupama

1573GPAT

Affaire nouvelle/Versement libre  Arbitrage  Réemploi

N° GRC

N° de contrat

Gan Patrimoine Stratégies  Patrimoine Stratégies Vie  Gan Patrimoine Évolution  Gan Patrimoine Capitalisation

Je (nous) soussigné(s)

Nom  Prénom   
 En cas de co-adhésion/co-souscription  
 Nom  Prénom   
 demeurant : N°  Rue   
 Code postal  Ville   
 Téléphone fixe  Portable  E-mail

reconnais(sons) avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire de la documentation suivante, comprenant : l'annexe à la notice d'information ou conditions générales du contrat, la fiche technique du support en unités de compte Heliante Flash Septembre 2026, le Document d'Informations Clés, ainsi que la brochure de ce support.

**Heliante Flash Septembre 2026** est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 8 ans maximum disponible à la souscription du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 31 août 2026. Sa valeur finale est liée aux évolutions de l'indice Euro iStoxx® 50 ESG NR Decrement 5%, indice calculé et publié par Euronext, lancé le 26 septembre 2018. L'indice offre une exposition aux principaux marchés actions européens, en sélectionnant ses valeurs selon certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), afin d'intégrer des considérations de responsabilité extra-financière.

■ **Heliante Flash Septembre 2026, dont la durée est de 8 ans maximum, peut prendre fin par anticipation si l'Indice, à une date d'observation trimestrielle du trimestre 4 à 31, est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 17 septembre 2026.** La valeur finale du support est alors égale à 100% de sa valeur initiale, augmentée d'un gain de 2,125% brut par année écoulée (**effet mémoire**), depuis sa date d'observation initiale.

■ **Si Heliante Flash Septembre 2026 se poursuit jusqu'à l'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à :**

- ▶ 168% brut<sup>(1)</sup> de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse par rapport à son niveau initial ;
- ▶ ou 100% brut<sup>(1)</sup> de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse<sup>(4)</sup> de plus de 25% (inclus) par rapport à son niveau initial;
- ▶ ou sa valeur initiale diminuée de la baisse<sup>(4)</sup> finale de l'Indice plus 25% si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse<sup>(4)</sup> de plus de 25% par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle en capital.

Tableau des gains bruts<sup>(1)</sup> annualisés, des Taux de Rendement Actuariels (TRA) bruts<sup>(1)</sup> à l'échéance du support en unités de compte **Heliante Flash Septembre 2026** :

Trimestre de rappel	Gains bruts <sup>(1)</sup>	TRA brut <sup>(1)</sup>	TRA net <sup>(2)</sup> Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation	TRA net <sup>(2)</sup> Gan Patrimoine Évolution	Trimestre de rappel	Gains bruts <sup>(1)</sup>	TRA brut <sup>(1)</sup>	TRA net <sup>(2)</sup> Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation	TRA net <sup>(2)</sup> Gan Patrimoine Évolution
4	8,50%	8,01%	7,04%	6,98%	21	44,63%	7,19%	6,22%	6,16%
5	10,63%	7,98%	7,00%	6,94%	22	46,75%	7,14%	6,17%	6,11%
6	12,75%	7,98%	7,01%	6,95%	23	48,88%	7,09%	6,12%	6,06%
7	14,88%	7,95%	6,98%	6,92%	24	51,00%	7,04%	6,07%	6,01%
8	17,00%	7,90%	6,93%	6,87%	25	53,13%	6,97%	6,01%	5,95%
9	19,13%	7,85%	6,88%	6,81%	26	55,25%	6,93%	5,96%	5,90%
10	21,25%	7,81%	6,84%	6,77%	27	57,38%	6,88%	5,91%	5,85%
11	23,38%	7,75%	6,78%	6,72%	28	59,50%	6,83%	5,87%	5,80%
12	25,50%	7,69%	6,72%	6,66%	29	61,63%	6,78%	5,82%	5,75%
13	27,63%	7,63%	6,66%	6,60%	30	63,75%	6,73%	5,77%	5,71%
14	29,75%	7,58%	6,61%	6,55%	31	65,88%	6,69%	5,73%	5,66%
15	31,88%	7,53%	6,56%	6,49%	32	Remboursement à la 8 <sup>e</sup> année avec indice ≥ 100 %			
16	34,00%	7,46%	6,50%	6,43%		68%	6,64%	5,68%	5,62%
17	36,13%	7,40%	6,44%	6,37%	32	Remboursement à la 8 <sup>e</sup> année avec indice < 100 % et ≥ 75 % : - 20 %			
18	38,25%	7,35%	6,39%	6,32%		0,00%	0,00%	- 0,90%	-0,96%
19	40,38%	7,30%	6,33%	6,27%	32	Remboursement à la 8 <sup>e</sup> année avec indice < 75 % : - 43 %			
20	42,50%	7,24%	6,28%	6,21%		- 18%	- 2,43%	- 3,31%	- 3,36%

(1) Hors frais sur versements, hors frais de gestion, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux, sous réserve de l'absence de défaut, de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier. (2) Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (17 septembre 2026) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 août 2026. (3) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans et 24 jours, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou au décès de l'assuré dans le cadre du contrat d'assurance vie) avant son échéance. (4) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 17 septembre 2026, et son niveau à la date d'observation trimestrielle ou finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial.

# HELIANTE FLASH SEPTEMBRE 2026

**Pour nous assurer de votre bonne compréhension de cette offre, nous vous invitons à répondre au questionnaire suivant (ce questionnaire est un élément essentiel à la constitution de votre dossier) :**

- ▶ Quelle est la durée maximale du support ?  1 an  5 ans  8 ans
- ▶ En cas d'échéance anticipée en trimestre 5, combien de gains sont acquis ?  2  5  8
- ▶ Sur quel indice repose le support ?  CAC 40\*  S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement Index (EUR) NTR  
 Euro iStoxx\* 50 ESG NR Decrement 5% Price EUR
- ▶ L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions le composant et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel de 5%. Est-ce que la performance de l'Indice sera pénalisée, si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau de prélèvement forfaitaire ?  oui  non
- ▶ Est-ce que je bénéficie d'une garantie en capital à échéance sur le support ?  oui  non
- ▶ Est-ce que le support prend fin si à l'une des dates d'observation, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial aux dates d'observation à partir du trimestre 4 ?  oui  non
- ▶ Le gain annuel potentiel de 8,5% est-il ?  brut  net de frais sur versements, des frais de gestion du contrat et du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux
- ▶ Si, à la date d'observation finale, l'indice est en baisse de 30 % par rapport à son niveau initial, quelle serait la perte brute sur mon capital investi ?  
 5%  25%  30%

**Je certifie avoir été informé :**

- ▶ que l'Assureur recommande Heliante Flash Septembre 2026 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 8 ans et dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation;
- ▶ qu'en cas de sortie anticipée <sup>(3)</sup> (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale (la valeur du support étant celle à la date de conversion) ou à l'échéance des 8 ans, il existe un risque de perte partielle ou totale en capital;
- ▶ que le gain annuel versé à l'échéance est subordonné à la réalisation de conditions de marché précises et est plafonné à 8,50% brut <sup>(1)</sup>. La participation à la hausse de l'Indice peut alors être partielle.

À : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

**Signature du Souscripteur/Assuré**  
précédée de la mention « Lu et approuvé »

**Signature du co-Souscripteur/co-Assuré**  
précédée de la mention « Lu et approuvé »

**Signature du Conseiller**

**(1)** Hors frais sur versements, hors frais de gestion, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux, sous réserve de l'absence de défaut, de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier. **(2)** Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (17 septembre 2026) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 août 2026. **(3)** L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans et 24 jours, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou au décès de l'assuré dans le cadre du contrat d'assurance vie) avant son échéance. **(4)** La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 17 septembre 2026, et son niveau à la date d'observation trimestrielle ou finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial.

Annexe contractuelle aux contrats Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Capitalisation

**Gan Patrimoine**

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles – Société anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 2 364 120 euros  
RCS Lille 457 504 694 – APE: 6622Z – Siège social : 150 rue d'Athènes – CS 30022 – 59777 Euralille – N° d'immatriculation 09 051 780  
orias.fr – Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales – Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)  
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

**Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation** sont des contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés par **Groupama Gan Vie**  
Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616 – APE: 6511Z – Siège social: 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Patrimoine Stratégies Vie** est un contrat d'assurance vie de la **Caisse Fraternelle Vie**  
Société française pour favoriser la Prévoyance et l'Épargne – Société anonyme au capital de 460 000 euros (entièrement versé)  
RCS Lille 457 504 702 – APE: 6511Z – Siège social: 150, rue d'Athènes CS30022 – 59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – (ACPR)  
4 place de Budapest CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09



Annexe contractuelle aux contrats Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Capitalisation

#### **Gan Patrimoine**

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles  
Société anonyme d'intermédiation en assurance  
au capital de 2 364 120 euros  
RCS Lille 457 504 694 – APE : 6622Z  
Siège social : 150 rue d'Athènes  
CS 30022 – 59777 Euralille  
N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr  
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses  
filiales – Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)  
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

#### **Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation**

sont des contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés par

#### **Groupama Gan Vie**

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros  
RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z  
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

#### **Patrimoine Stratégies Vie** est un contrat d'assurance vie de la **Caisse Fraternelle Vie**

Société française pour favoriser la Prévoyance et l'Épargne – Société anonyme au capital de 460 000 euros (entièrement versé)  
RCS Lille 457 504 702 – APE : 6511Z  
Siège social : 150, rue d'Athènes CS30022  
59777 Euralille

**Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09**



Une marque  Groupama

# HELIANTE FLASH SEPTEMBRE 2026



Une marque Groupama

1573GPAT

Affaire nouvelle/Versement libre  Arbitrage  Réemploi

N° GRC

N° de contrat

Gan Patrimoine Stratégies  Patrimoine Stratégies Vie  Gan Patrimoine Évolution  Gan Patrimoine Capitalisation

Je (nous) soussigné(s)

Nom  Prénom

En cas de co-adhésion/co-souscription

Nom  Prénom

demeurant : N°  Rue

Code postal  Ville

Téléphone fixe  Portable  E-mail

reconnais(sons) avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire de la documentation suivante, comprenant : l'annexe à la notice d'information ou conditions générales du contrat, la fiche technique du support en unités de compte Heliante Flash Septembre 2026, le Document d'Informations Clés, ainsi que la brochure de ce support.

**Heliante Flash Septembre 2026** est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 8 ans maximum disponible à la souscription du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 31 août 2026. Sa valeur finale est liée aux évolutions de l'indice Euro iStoxx® 50 ESG NR Decrement 5%, indice calculé et publié par Euronext, lancé le 26 septembre 2018. L'indice offre une exposition aux principaux marchés actions européens, en sélectionnant ses valeurs selon certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), afin d'intégrer des considérations de responsabilité extra-financière.

■ **Heliante Flash Septembre 2026, dont la durée est de 8 ans maximum, peut prendre fin par anticipation si l'Indice, à une date d'observation trimestrielle du trimestre 4 à 31, est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 17 septembre 2026.** La valeur finale du support est alors égale à 100% de sa valeur initiale, augmentée d'un gain de 2,125% brut par année écoulée (effet mémoire), depuis sa date d'observation initiale.

■ **Si Heliante Flash Septembre 2026 se poursuit jusqu'à l'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à :**

- ▶ 168% brut<sup>(1)</sup> de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse par rapport à son niveau initial ;
- ▶ ou 100% brut<sup>(1)</sup> de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse<sup>(4)</sup> de plus de 25% (inclus) par rapport à son niveau initial;
- ▶ ou sa valeur initiale diminuée de la baisse<sup>(4)</sup> finale de l'Indice plus 25% si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse<sup>(4)</sup> de plus de 25% par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle en capital.

Tableau des gains bruts<sup>(1)</sup> annualisés, des Taux de Rendement Actuariels (TRA) bruts<sup>(1)</sup> à l'échéance du support en unités de compte **Heliante Flash Septembre 2026** :

Trimestre de rappel	Gains bruts <sup>(1)</sup>	TRA brut <sup>(1)</sup>	TRA net <sup>(2)</sup> Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation	TRA net <sup>(2)</sup> Gan Patrimoine Évolution	Trimestre de rappel	Gains bruts <sup>(1)</sup>	TRA brut <sup>(1)</sup>	TRA net <sup>(2)</sup> Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation	TRA net <sup>(2)</sup> Gan Patrimoine Évolution
4	8,50%	8,01%	7,04%	6,98%	21	44,63%	7,19%	6,22%	6,16%
5	10,63%	7,98%	7,00%	6,94%	22	46,75%	7,14%	6,17%	6,11%
6	12,75%	7,98%	7,01%	6,95%	23	48,88%	7,09%	6,12%	6,06%
7	14,88%	7,95%	6,98%	6,92%	24	51,00%	7,04%	6,07%	6,01%
8	17,00%	7,90%	6,93%	6,87%	25	53,13%	6,97%	6,01%	5,95%
9	19,13%	7,85%	6,88%	6,81%	26	55,25%	6,93%	5,96%	5,90%
10	21,25%	7,81%	6,84%	6,77%	27	57,38%	6,88%	5,91%	5,85%
11	23,38%	7,75%	6,78%	6,72%	28	59,50%	6,83%	5,87%	5,80%
12	25,50%	7,69%	6,72%	6,66%	29	61,63%	6,78%	5,82%	5,75%
13	27,63%	7,63%	6,66%	6,60%	30	63,75%	6,73%	5,77%	5,71%
14	29,75%	7,58%	6,61%	6,55%	31	65,88%	6,69%	5,73%	5,66%
15	31,88%	7,53%	6,56%	6,49%	32	Remboursement à la 8 <sup>e</sup> année avec indice ≥ 100 %			
16	34,00%	7,46%	6,50%	6,43%		68%	6,64%	5,68%	5,62%
17	36,13%	7,40%	6,44%	6,37%	32	Remboursement à la 8 <sup>e</sup> année avec indice < 100 % et ≥ 75 % : - 20 %			
18	38,25%	7,35%	6,39%	6,32%		0,00%	0,00%	- 0,90%	-0,96%
19	40,38%	7,30%	6,33%	6,27%	32	Remboursement à la 8 <sup>e</sup> année avec indice < 75 % : - 43 %			
20	42,50%	7,24%	6,28%	6,21%		- 18%	- 2,43%	- 3,31%	- 3,36%

(1) Hors frais sur versements, hors frais de gestion, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux, sous réserve de l'absence de défaut, de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier. (2) Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (17 septembre 2026) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 août 2026. (3) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans et 24 jours, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou au décès de l'assuré dans le cadre du contrat d'assurance vie) avant son échéance. (4) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 17 septembre 2026, et son niveau à la date d'observation trimestrielle ou finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial.

# HELIANTE FLASH SEPTEMBRE 2026

**Pour nous assurer de votre bonne compréhension de cette offre, nous vous invitons à répondre au questionnaire suivant (ce questionnaire est un élément essentiel à la constitution de votre dossier) :**

- ▶ Quelle est la durée maximale du support ?  1 an  5 ans  8 ans
- ▶ En cas d'échéance anticipée en trimestre 5, combien de gains sont acquis ?  2  5  8
- ▶ Sur quel indice repose le support ?  CAC 40\*  S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement Index (EUR) NTR  
 Euro iStoxx\* 50 ESG NR Decrement 5% Price EUR
- ▶ L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions le composant et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel de 5%. Est-ce que la performance de l'Indice sera pénalisée, si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau de prélèvement forfaitaire ?  oui  non
- ▶ Est-ce que je bénéficie d'une garantie en capital à échéance sur le support ?  oui  non
- ▶ Est-ce que le support prend fin si à l'une des dates d'observation, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial aux dates d'observation à partir du trimestre 4 ?  oui  non
- ▶ Le gain annuel potentiel de 8,5% est-il ?  brut  net de frais sur versements, des frais de gestion du contrat et du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux
- ▶ Si, à la date d'observation finale, l'indice est en baisse de 30 % par rapport à son niveau initial, quelle serait la perte brute sur mon capital investi ?  
 5%  25%  30%

**Je certifie avoir été informé :**

- ▶ que l'Assureur recommande Heliante Flash Septembre 2026 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 8 ans et dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation;
- ▶ qu'en cas de sortie anticipée <sup>(3)</sup> (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale (la valeur du support étant celle à la date de conversion) ou à l'échéance des 8 ans, il existe un risque de perte partielle ou totale en capital;
- ▶ que le gain annuel versé à l'échéance est subordonné à la réalisation de conditions de marché précises et est plafonné à 8,50% brut <sup>(1)</sup>. La participation à la hausse de l'Indice peut alors être partielle.

À : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

**Signature du Souscripteur/Assuré**  
précédée de la mention « Lu et approuvé »

**Signature du co-Souscripteur/co-Assuré**  
précédée de la mention « Lu et approuvé »

**Signature du Conseiller**

**(1)** Hors frais sur versements, hors frais de gestion, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux, sous réserve de l'absence de défaut, de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier. **(2)** Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (17 septembre 2026) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 août 2026. **(3)** L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans et 24 jours, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou au décès de l'assuré dans le cadre du contrat d'assurance vie) avant son échéance. **(4)** La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 17 septembre 2026, et son niveau à la date d'observation trimestrielle ou finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial.

Annexe contractuelle aux contrats Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Capitalisation

**Gan Patrimoine**

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles – Société anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 2 364 120 euros  
RCS Lille 457 504 694 – APE : 6622Z – Siège social : 150 rue d'Athènes – CS 30022 – 59777 Euralille – N° d'immatriculation 09 051 780  
orias.fr – Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales – Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)  
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

**Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation** sont des contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés par **Groupama Gan Vie**  
Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z – Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Patrimoine Stratégies Vie** est un contrat d'assurance vie de la **Caisse Fraternelle Vie**  
Société française pour favoriser la Prévoyance et l'Épargne – Société anonyme au capital de 460 000 euros (entièrement versé)  
RCS Lille 457 504 702 – APE : 6511Z – Siège social : 150, rue d'Athènes CS30022 – 59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – (ACPR)  
4 place de Budapest CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09



Annexe contractuelle aux contrats Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Capitalisation

#### **Gan Patrimoine**

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles  
Société anonyme d'intermédiation en assurance  
au capital de 2 364 120 euros  
RCS Lille 457 504 694 – APE : 6622Z  
Siège social : 150 rue d'Athènes  
CS 30022 – 59777 Euralille  
N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr  
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses  
filiales – Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)  
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

#### **Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation**

sont des contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés par

#### **Groupama Gan Vie**

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros  
RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z  
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

#### **Patrimoine Stratégies Vie est un contrat d'assurance vie de la Caisse Fraternelle Vie**

Société française pour favoriser la Prévoyance et l'Épargne – Société anonyme au capital de 460 000 euros (entièrement versé)  
RCS Lille 457 504 702 – APE : 6511Z  
Siège social : 150, rue d'Athènes CS30022  
59777 Euralille

**Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09**



Une marque  Groupama